



OCÉANE



ÉDITO



Editorial du Ministre des outre-mer

L'agriculture des outre-mer est une force. La résilience du secteur tout au long de cette période éprouvante liée à la pandémie de la Covid-19 a été plusieurs fois saluée. Ce sont de vrais actes de résistance, de mobilisation, d'engagement

qui ont été déployés dans tous les territoires pour permettre de continuer à offrir à toutes les familles un approvisionnement alimentaire permanent, de qualité et diversifié. Je tiens de nouveau à porter un message de soutien et de gratitude à tous les acteurs d'outre-mer. Cela n'a jamais été simple et si les indicateurs économiques pour le secteur agricole y sont encourageants, c'est d'abord le fruit d'efforts extrêmes portés par toutes les femmes et tous les hommes qui déploient une énergie impressionnante pour cet approvisionnement alimentaire local qui est le moteur de notre action et de la démarche de transformation agricole impulsée par le Président de la République. Sur certains secteurs, les accroissements de productions ont même été très significatifs : +6.5% de la production bovine ou bubaline en Guyane, +9% à La Réunion, et jusqu'à + 19% de la production de volaille dans cette île. La transformation de produits végétaux y a également fortement progressé (+ 9%) Mais l'agriculture n'est pas que force et résilience. Elle est, avec tout son environnement agro-industriel, un secteur d'avenir pour chacun des territoires d'outre-mer. Elle est porteuse d'innovations et elle est clairement engagée dans une voie d'excellence environnementale. L'agriculture peut et doit être source d'emplois nouveaux en nombre. Les conditions agronomiques sont dans ces bassins de production une représentation unique de la France et de l'Union européenne, avec des handicaps propres certes, mais aussi des richesses indéniables. La diversité des modèles de production en est clairement un atout. Les consommateurs et citoyens sont au côté des agriculteurs et aspirent à un développement majeur des approvisionnements locaux. Et l'État, avec le concours des collectivités, est engagé auprès des filières agro-alimentaires pour leur permettre de saisir les opportunités de développement. En coordination avec l'Union européenne, la France déploie un plan de relance d'ampleur pour permettre à toutes les entreprises d'investir et de se positionner pour la reprise économique de notre pays, en misant sur une croissance verte et durable. L'agriculture des territoires ultramarins est clairement ciblée et attendue dans ce grand dessein national. Il est essentiel que les filières agricoles soient au rendez-vous de ce plan de relance. De nombreux dossiers sont en gestation dans les outre-mer. Des projets, pour plus de 17 M€, et un dossier de structuration de filière, le projet ALETTEL de la coopérative SCEBOG en Guyane, pour la construction d'un atelier de découpe et de transformation de viande de qualité issue de circuits courts dans la ville de Soula (Macouria) a été retenu parmi les premiers lauréats de l'appel à projets national. Je suis entièrement mobilisé pour la réussite de ce plan, soucieux d'une adaptation au plus près des besoins spécifiques des agricultures de « l'archipel France », confiant dans l'énergie et l'inventivité de ses acteurs. Vous savez pouvoir compter sur mon soutien entier, celui de tous les services de mon ministère et de ceux de l'ODEADOM.

Sébastien LECORNU

La lettre de l'ODEADOM - N°24

avril 2021

SOMMAIRE

Le mot du ministre des outre-mer p.1

Un conseil d'administration de dialogue et de construction Joel Sorrès, Président p.1

Réunions des comités sectoriels de l'ODEADOM. Nouveaux membres et nouveaux présidents p.2

Séminaire ODEADOM « implication des filières agricoles dans les projets alimentaires des territoires ultramarins » en Guadeloupe, 28 au 30 septembre 2021 p.2

La transformation agricole des outre-mer. Interview d'Arnaud Martrenchar p.2

Un territoire en lumière : La Guyane p.3/4

Carnet : agendas, évènements, vie de l'établissement, publications p.4

Un conseil d'administration

de dialogue et de construction. Par Joël Sorres, Président



C'est avec réalisme, humilité mais aussi une forte ambition pour nos secteurs agricoles ultramarins, que j'envisage la présidence du conseil d'administration de l'ODEADOM qui m'a été confiée pour les cinq années qui s'ouvrent. Je remercie l'ensemble des administrateurs pour la confiance dont ils m'ont honoré.

J'entends placer cette mandature au service de tous, sous le signe du dialogue, de la construction mais aussi de l'accompagnement nécessaire aux mutations de notre secteur. Ce sont des voies d'avenir qui ont été tracées, autonomie alimentaire, excellence environnementale, développement de l'emploi, participation effective à l'économie de ces territoires. Des voies nécessaires mais ardues. Les mutations ne seront effectives qu'avec l'engagement de tous : acteurs de terrains, agriculteurs en premier lieu mais aussi toutes entreprises des filières, Etat, collectivités, et le réseau de partenaires à nos côtés, que ce soit dans la recherche, l'expérimentation, le développement, l'accompagnement technique. L'ODEADOM y jouera pleinement son rôle.

Je suis attentif et confiant quant aux missions de notre Office et à l'apport de ses instances, du conseil d'administration mais aussi, peut-être surtout, des comités sectoriels au plus près de la réalité économique des filières, ou du nouveau comité stratégique avec les présidents qui se mettra très vite en place destiné à assurer un vrai continuum d'action.

Nous avons eu début mars une réunion du conseil d'administration qui a permis notamment d'aborder au fond une question centrale, celle de l'évolution du programme POSEI France. La réflexion se poursuit dans les comités. Je sais que nous sommes fortement attendus pour nourrir la réflexion, pour apprécier, pour orienter les propositions. Nous n'y manquerons pas.

Enfin, je veux souligner mon impatience pour retrouver des modes de fonctionnement moins « virtuels ». Vivement que les instances puissent se réunir en présence de tous, au deuxième semestre 2021 assurément. L'initiative d'un séminaire de terrain en septembre est également fortement appréciée à cet égard. J'espère vivement y croiser le plus grand nombre.

Réunions des comités sectoriels de l'ODEADOM. Nouveaux membres et nouveaux présidents

Les quatre comités sectoriels de l'office ont été réunis pour la première fois de cette mandature, du 12 au 16 avril 2021, en visioconférence contrairement aux habitudes.

Chaque comité a pu avoir un débat relatif au programme POSEI, basé sur l'analyse réalisée par l'ODEADOM et présentée en amont au conseil d'administration. Il a pu prendre connaissance des autres initiatives en termes d'étude et analyses en cours. Et chacun a pu approfondir les thèmes propres à ses filières.

Ont été élus présidents de ces comités :

- M. Nicolas Marraud des Grottes pour la filière banane
- M. Florent Thibault pour les filières canne sucre rhum
- M. Henri Lebon pour les filières animales
- M. Bernard Sinitambirivoutin pour les filières végétales diversifiées

Séminaire ODEADOM « implication des filières agricoles dans les projets alimentaires des territoires ultramarins » en Guadeloupe, 28 au 30 septembre 2021

L'ODEADOM inscrit le sens de son action dans le cadre des orientations données par la Président de la République, notamment lors de son intervention en 2019 à La Réunion, au cours de laquelle la question de l'autonomie alimentaire a été posée comme structurante :

En pleine continuité avec cet objectif, l'Office organise un séminaire en Guadeloupe en septembre 2021, consacré à l'implication des filières agricoles dans les projets alimentaires des territoires ultramarins.

En effet, le développement des projets alimentaires territoriaux (PAT) dans ces territoires est directement une des réponses à l'objectif d'autonomie alimentaire. Leur émergence est promue depuis le livre bleu Outre-Mer de 2018. Aujourd'hui de nombreux projets sont en développement dans plusieurs départements et l'appui que peut fournir le plan de relance peut être un levier majeur pour leur structuration. Un élément clef en est certainement, outre l'implication essentielle des élus et des collectivités, la participation effective des filières, de leurs organisations et des acteurs économiques en leur sein. L'objectif du séminaire, au-delà de l'actualisation d'un panorama des projets, sera de favoriser les échanges d'expériences, de permettre une mise en perspective des réalisations, de leurs atouts et difficultés, et de contribuer à un développement effectif de tels projets dans tous les départements.



© Odeadom



La transformation agricole des outre-mer : interview du délégué interministériel Arnaud MARTRENCHAR

Le Président de la République a lancé en 2019 un grand projet de « transformation agricole des outre-mer », où en est-on aujourd'hui ?

Des comités de transformation agricoles regroupant les représentants des filières, les chambres d'agriculture, les collectivités et l'Etat se sont réunis tout d'abord à La Réunion en 2020. Un comité national s'est tenu le 5 novembre 2020 sous la présidence conjointe de M. Sébastien Lecornu, ministre des outre-mer, et de M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, avec la participation des parlementaires ultramarins. Des comités locaux de transformation ont été installés dans tous les territoires et se réunissent régulièrement. L'objectif est, dans une démarche ascendante, de recueillir l'avis et les propositions du niveau local sur les modalités de mise en œuvre des grandes orientations tracées par le Président de la République : innovation, circuits courts, modes de production tenant compte des attentes de nos concitoyens en terme de performances économique, sociale et environnementale, autonomie alimentaire. Les retours seront présentés lors du prochain comité national qui doit se tenir vers le milieu de l'année 2021.

Le projet de transformation a mis en avant l'autonomie alimentaire à horizon 2030. Est-ce réaliste à cette échéance ?

L'approche doit être différenciée selon les territoires et les filières. Les comités de transformation locaux doivent faire remonter des propositions de trajectoire tenant compte des spécificités locales et du niveau de développement des filières. Globalement, la filière fruits et légumes est la plus proche de l'autonomie alimentaire qui est atteignable à court terme.

Pour les produits à base de viande, l'autonomie en produits frais doit d'abord être recherchée à moyen terme. L'autonomie globale incluant l'ensemble des produits à base de viande et les céréales est une perspective plus lointaine.

Ce projet de transformation concerne-t-il tous les territoires ultramarins au même titre ?

L'ensemble des territoires ultramarins où l'Etat détient la compétence du développement agricole sont directement concernés. Pour les territoires où la compétence est détenue localement, la démarche peut se faire à l'initiative des autorités compétentes, et je pense notamment aux territoires du Pacifique qui ont lancé des démarches similaires.

Sur quels volets le plan de relance participe à cette transformation ?

Le plan de relance est un outil d'accompagnement de la transformation agricole. Par exemple, la mesure agro-équipements peut aider les agriculteurs à mettre en place des modes de production économes en produits phytosanitaires. Les agriculteurs peuvent également être aidés pour acheter des équipements permettant de faire face aux aléas climatiques et notamment les cyclones tropicaux. Autre exemple, la mesure structuration qui peut permettre une organisation des agriculteurs plus performante vis-à-vis des produits importés.

Avec qui travaillez-vous au quotidien, au niveau national et local ?

Les relations sont quotidiennes avec les cabinets des ministères de l'agriculture et des outre-mer, ainsi qu'avec leurs services centraux DGOM, DGPE, DGAL, DGER et secrétariat général. L'ODEADOM est bien sûr un interlocuteur essentiel. Un travail en continu est en place avec les services déconcentrés de l'Etat, notamment les DAAF, en lien avec les préfets. Des échanges réguliers ont également lieu avec les autres ministères. Le Parlement est associé à nos travaux, notamment grâce aux délégations outre-mer du Sénat et de l'Assemblée nationale. Les travaux de prospective sont partagés avec le conseil économique, social et environnemental mais aussi l'assemblée permanente des chambres d'agriculture et le CGAAER. Plusieurs opérateurs de l'Etat sont aussi associés comme l'AFD, la CDC ou la BPI. Dans le domaine de la recherche, le CIRAD est un partenaire privilégié. L'Acta et les instituts techniques ont un rôle important dans le transfert des innovations.



© Océadom

UN TERRITOIRE EN LUMIÈRE : LA GUYANE

L'éclairage territorial de ce numéro de la lettre Océane se focalise sur la Guyane. S'il est une donnée objective quant à la Guyane au sein des territoires avec lesquels travaille l'ODEADOM, c'est sa taille immense de presque 84 000 km², ce qui en fait le plus grand département français et comparable avec la plus grande région de métropole. Et pourtant l'image d'une terre ouverte dont le défrichement permettrait un accroissement énorme des surfaces agricoles est à prendre avec beaucoup de précautions. D'une part parce qu'un tel défrichement en Amazonie n'est certainement pas souhaité, d'autre part aussi parce qu'il est loin d'être acquis que soient disponibles des terres potentiellement agricoles utilisables. Sans que les reliefs ne soient élevés, le terrain est accidenté dans la plus grande part et le sol est très majoritairement pauvre et très fragile. L'idée d'une réserve foncière à portée de main relève de clichés. Reste que la disponibilité foncière, même plus limitée que les cartes ne le laissent croire en première lecture, est autrement plus favorable que dans les îles. Sans que le sujet ne soit simple pour autant, avec des complexités quant aux titres de propriétés, aux attributions foncières, aux accès. Ce territoire est en mutation rapide. Ce qui ne va pas sans difficultés sociales également. La Guyane connaît le plus important accroissement de population de toute la France (294 000 habitants. + 2.5 %/an de 2013 à 2018) La Guyane est aussi une terre de projets ambitieux. Au-delà de la base spatiale de Kourou mondialement connue, c'est un foisonnement d'initiatives dans cette région à la fois française et amazonienne.

Chiffres 2019 (source Mémento 2020 – SISE 974)

Nombre d'exploitations agricoles	6 000
Surface agricole utile totale (ha)	79 800 ha
Surface agricole utilisée (ha)	33 800 ha
Actifs totaux agricole	20 564 personnes
Nombre d'établissements agroalimentaires	368
Principales productions	
Viandes, (bovins, bubalins, porcins)	
Fruits (limes, ananas, ramboutans, oranges),	
tubercules, légumes (tomates, concombres, banane plantain, aubergines..)	

Le mot du directeur général adjoint des territoires et de la mer, Pierre Papadopoulos

L'année 2020 restera évidemment comme celle de la Covid19, mais espérons-le, comme une année de prise de conscience. Malgré la Covid19, l'agriculture guyanaise ne s'en est pas si mal sortie. Et c'est bien dans l'adversité que l'on voit ses ressources, ses forces et peut-être aussi ses faiblesses. La production est restée à bon niveau, sans baisse significative. Une infinité d'initiatives de toutes sortes ont été mises en œuvre par des exploitants qui ont fait preuve d'imagination, de persévérance, mais aussi de courage pour compenser les difficultés de ventes ou de circulation. La Guyane agricole a donc pris conscience de sa résistance, basée sur une production locale importante et de qualité. Elle a aussi pris conscience de l'engagement de certains exploitants ou acteurs pour défendre l'agriculture, et parfois de l'égoïsme des autres. Elle a pris conscience de l'importance du besoin de plus de coopération entre exploitants pour s'organiser et éviter le « chacun pour soi ». Plus de coopération aurait été bien utile au moment d'organiser la production et la vente dans des conditions aussi délicates. Espérons que cette période d'adversité aura son lot de leçon et que la mémoire restera.

Mais il y a aussi le plan de relance : une aubaine pour relancer la structuration des filières. Le besoin en produits transformés est considérable, la Guyane produisant beaucoup mais transformant peu. Gageons que les projets d'unités de transformation que permettra le plan de relance compensent rapidement et donnent de bonnes idées aux plus entrepreneurs.

Possible aussi que 2020 ou 2021 marquent un tournant en matière de développement des produits locaux à haute valeur ajoutée. La diversité des productions possibles en Guyane est considérable, et les conditions géoclimatiques bien plus favorables que dans la plupart des régions du monde. Wassai, cacao, café,

chimie des plantes, miel, production de protéines, vanille... : autant de projets qui passent au stade de la réalisation. Le passage de 2020 à 2021 restera marqué par la réussite de ces Assises de l'agriculture : organisées par la CTG début décembre 2020, réussissant le tour de force de réunir toutes les forces agricoles de Guyane, elles ont donné, dans une heureuse temporalité, le top départ et le cap au plan de relance et de transformation agricole en Guyane.

Dans un contexte sanitaire peu propice, la Guyane a de nouveau montré sa capacité de résilience dont la force est tirée de la coopération entre les différents acteurs des filières agricoles et agro-alimentaires et les acteurs institutionnels. Il n'y a jamais eu de renoncement face aux obstacles : malgré une pandémie d'envergure exceptionnelle, malgré un isolement qui nuit à la réactivité face aux urgences, nous avons toujours trouvé des solutions collectives. C'est la force de ce territoire, c'est son essence, c'est sa vitalité. Cette crise n'a pas eu raison de l'envie d'avancer et de progresser vers une agriculture apportant davantage de souveraineté alimentaire tout en conservant des pratiques agricoles vertueuses.

L'encadrement technique s'est déployé et commence à porter ses fruits. Les interprofessions animale et végétale se sont coordonnées pour donner corps aux actions identifiées suite à l'étude sur l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux : les premiers cahiers des charges sur le logo RUP ont été élaborés, concertés et validés en COSDA. Une phase de test chez quelques opérateurs et agriculteurs s'est engagée récemment. Le marché de la restauration collective est une nouvelle voie de commercialisation à prospecter par les agriculteurs sous réserve qu'ils puissent massifier leur production. La question de la structuration est cruciale. Les acteurs économiques, notamment agricoles et agro-alimentaires, ont saisi l'opportunité que constitue le Plan de Relance pour incarner leurs orientations stratégiques. C'est une expérience exceptionnelle et une certaine fierté pour tous ceux qui œuvrent dans ce sens.

Une organisation territoriale de l'Etat spécifique

Depuis le 1er janvier 2020, il n'existe plus formellement de DAAF en Guyane. Les services de la DAAF, de la DEAL et de la Direction de la Mer ont été fusionnés, au sein de la direction générale des territoires et de la mer (DGTm), aux compétences étendues. Pierre Papadopoulos est Directeur général adjoint de la DGTm, et Chris Van Vaerenbergh est directeur de la nouvelle Direction de l'environnement, de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts au sein de la DGTm

Les assises de l'agriculture de Guyane, une initiative de la collectivité

La collectivité territoriale de Guyane a organisé le 30 novembre à Cayenne les « assises de l'agriculture de Guyane ». Une séquence décentralisée de 5 réunions s'était tenue dans les communes la semaine précédente. Une table ronde y a réuni les principaux acteurs locaux mais aussi le président de Légumes de France et du CTIFL, M. Rouchaussé, et le directeur de l'ODEADOM. Des travaux en ateliers ont permis d'approfondir les thèmes retenus comme stratégiques : foncier, gouvernance, structuration des filières, innovation. Une stratégie d'ensemble sera formalisée et transmise à tous les acteurs pour être arrêtée au printemps 2021.

Le président de la collectivité territoriale, M. Rodolphe Alexandre a été présent en ouverture et en clôture, en replaçant ce travail dans l'approche économique plus globale de la CTG.

Dans un timing idéal, ces assises initiées par la CTG ont largement alimenté les réflexions sur le plan de relance et de transformation agricole en Guyane, en amont de l'écriture du futur PDR et pour guider la transition. La participation a été une véritable réussite et démontre en elle-même le besoin des acteurs du monde agricole guyanais de lancer une véritable dynamique bien plus ambitieuse et de tirer parti du potentiel considérable de la Guyane.



L'apiculture de Guyane, Africana ou Buckfast ?

Comme tous les territoires ultramarins, la Guyane produit du miel, en quantité encore limitée, mais entièrement local. Il n'existait pas avant la colonisation américaine d'abeilles domestiques. Persistent par contre des « mélipones » abeilles sauvages pollinisatrices productrices de « miel » (bien que le terme soit formellement réservé à la production des « apis ») extrêmement précieuses pour la pollinisation mais dont les produits sont difficiles à récolter et en faible quantité. Le miel est donc issu d'abeilles domestiques implantées depuis très longtemps. Les souches locales ont cependant été supplantées depuis les années 70 par les souches « africanisées », issues de croisements effectués au Brésil entre des reines de la sous-espèce africaine *Apis mellifera scutellata* et des abeilles *Apis mellifera ligustica* et *Apis mellifera iberiensis*. Mais ces abeilles métisses, si elles sont très productives sont aussi nettement plus agressives que les abeilles des races dont elles sont issues. Au point de rendre l'activité apicole difficile et de poser des problèmes de sécurité. Un apiculteur guyanais, M. Bellony a tracé un chemin alternatif en réimplantant localement des souches européennes douces (souches « Buckfast »), également productives mais sans agressivité. Son projet est de développer son activité apicole d'une part, déjà largement engagée, et de permettre un développement de ces souches, en commercialisant des essais et en important du matériel génétique européen adapté. Un appui en ce sens se met en place dans le programme POSEI 2021.

Les Hmongs en Guyane, une part de l'histoire guyanaise

C'est une histoire singulière et largement exceptionnelle que celle de la population Hmong en Guyane. A partir de 1977, ont été organisées et appuyées des installations de familles de cette ethnie asiatique (entre Chine, Vietnam, Laos, Thaïlande au gré de l'exil de ce peuple), d'abord dans le village de Cacao, relativement isolé au sud de Cayenne, en forêt puis à Javouhey, à 30 km de Saint Laurent du Maroni, puis à Rococoua et Corosonny. Un projet, largement porté par des associations religieuses et qui croisait à la fois la volonté d'accueil de réfugiés persécutés dans leur pays de résidence, et une politique française de peuplement de la Guyane. L'installation a été difficile. Cependant, en lien avec cette histoire douloureuse, avec une cohésion sociale très forte, avec une adhésion résolue au projet public, la communauté Hmong de Guyane est aujourd'hui vivante, active, tournée vers l'avenir et peut mettre en avant des réussites économiques incontestées, notamment pour tout le développement du maraîchage et de l'arboriculture en Guyane dont ils sont les principaux producteurs. Cette communauté, à l'instar de nombreuses composantes de la société guyanaise, n'est pas exempte d'interrogations. Une jeunesse bien formée aspire à d'autres carrières que la seule agriculture. Le modèle agricole gagnerait sans doute, comme de nombreux autres en Guyane, à être plus organisé au-delà du cercle familial. Il importe que la production s'organise, soit planifiée et mieux regroupée pour répondre aux besoins de la Guyane, notamment à ceux de la restauration collective. L'ouverture forte vers la métropole paraît offrir d'autres opportunités. Aujourd'hui, néanmoins les Hmong incarnent très concrètement l'aspect multiculturel de la Guyane à travers une histoire de peuplement totalement unique. La Guyane produit plus de 80 % des fruits et légumes frais consommés. Par contre, les produits transformés sont en très grande majorité importés, ce qui laisse de belles perspectives de développements.



Une interprofession animale aux services de la production pour répondre aux besoins futurs. Par Patrick Labranche, Président.

De la fourche à la fourchette, mieux se nourrir, mieux produire, valoriser la production locale ; avant la création de l'interprofession, les agriculteurs, producteurs et éleveurs de la Guyane montraient déjà une capacité à produire avec les moyens existants et une stratégie propre à leur besoin. Mais, afin d'aller plus loin dans cette démarche, une solution collective a été prise, celle de créer en 2012 l'interprofession élevage et viandes de Guyane, l'association INTERVIG pour développer et pérenniser un mode de consommation locale. Grâce à la collaboration et la coopération des acteurs de la filière, c'est tout un écosystème qui s'est mis en place. Elle a pour objet de faciliter et développer l'activité économique de ses

Abonnement Electronique lettre Océane

En consultation sur le site de l'ODEADOM www.odeadom.fr la lettre Océane informe régulièrement sur les dossiers d'actualité agricole des outre-mer, les événements, les rendez-vous. Pour vous abonner ou vous désabonner, merci de nous faire connaître vos nom, prénom, institution ou société, adresse électronique à l'adresse odeadom@odeadom.fr

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent.

Océane - Lettre d'information de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer
12, rue Henri-Rol Tanguy TSA 60006 - 93555 Montreuil cedex - Tél. : 01 41 63 19 70
odeadom@odeadom.fr - Directeur de la publication : Jacques Andrieu - Rédacteur en chef : Léna Lacour - Conception, réalisation : Absinthe, www.absintheandco.com

membres, de prendre en compte les intérêts des consommateurs guyanais dans le respect des règles de la libre concurrence et de l'intérêt général. Elle s'attache à contribuer à une meilleure coordination de la mise en marché des produits par la prévision du potentiel de production, la réalisation de recherches et d'études de marché, l'élaboration d'accords interprofessionnels ou de contrats types pour la vente de produits agricoles, l'appui à la mise en place d'outils et/ou d'entités utiles à l'essor et la pérennité des productions animales de Guyane. Les actions d'INTERVIG s'appuient sur le concept de souveraineté alimentaire sur le territoire guyanais, enraciné dans les mouvements alimentaires populaires, qui propose d'établir un système alimentaire démocratique. Il est primordial pour INTERVIG de proposer aux consommateurs guyanais des produits issus d'une filière locale. C'est l'essor d'une agriculture durable qui est promue incluant la préservation de l'environnement. La Guyane reste fortement dépendante des importations. Ainsi, il convient de trouver un compromis entre une stratégie adaptée au territoire, les besoins d'une population en constante augmentation, et la volonté de tendre vers une alimentation durable, en veillant au juste prix des produits. A terme, l'objectif est d'atteindre une compétitivité économique durable pour la Guyane. D'ici 2030 la filière souhaite atteindre 30% de part de marché pour la production de viande locale sur le territoire.

La nécessité d'avoir une stratégie guyanaise sur 10 ans : Pour atteindre cet objectif, INTERVIG élabore des plans de filières permettant de déployer une stratégie commune dont le principal bénéficiaire sera le consommateur. INTERVIG se fera accompagner par des instituts techniques spécifiques. Les plans de filières seront évalués chaque année et corrigés si besoin, en cohérence avec des dispositifs d'aide ambitieux. L'installation des jeunes est primordiale. En 2019, 908 élèves se formaient aux métiers du monde agricole. Il est de la responsabilité collective d'expliquer aux jeunes l'intérêt d'aller sur ces métiers. Être producteur est un métier noble, une fonction vitale sur le territoire qui rend l'ensemble des paysans très fiers dans leur appartenance territoriale. INTERVIG est une association et de fait participe à l'économie sociale et solidaire du territoire, elle soutient l'égalité femmes-hommes en démontrant que les métiers de l'agriculture sont inclusifs et que les femmes ont leurs places dans ce monde.

► CARNET : Agendas, Événements, Vie de l'établissement, Publications

Ça s'est passé fin 2020, début 2021

- > **Déplacement en Guyane**, du directeur de l'ODEADOM à l'occasion de la réunion des assises de l'agriculture, de la CTG.
- > **Conseils d'administration de l'ODEADOM les 23 et 24 novembre 2020 et le 8 mars 2021**
- > **Réunion de l'ensemble des comités sectoriels** de l'ODEADOM (banane, canne à sucre, filières végétales, filières animales) du 12 au 16 avril 2021, et élections des présidents.

Vie de l'établissement

- > Covid. Comme tous les établissements publics, l'ODEADOM mène une politique vigoureuse de prévention de la pandémie, avec notamment une généralisation du travail à distance pour l'ensemble des agents. L'office s'excuse auprès de tous ses interlocuteurs si les communications avec les uns ou les autres sont parfois perturbées.

Mouvements à l'ODEADOM

- > Nomination de Mme Cécile Pascalis-Maître, adjointe à la cheffe de service diversification. Arrivées dans les services de Madame Have, de Mme Rataud, de M. Martinez Sonnacchi, de Mme Lacour.
- > Départs de l'établissement de M Pantchichkine et de Mme Kempen.

Mouvements autour de l'office

- > Mme Elodie Lematte a été nommée sous directrice des filières agro-alimentaires à la DGPE du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
- > Mme Laure Verdeau a été nommée directrice de l'Agence Bio
- > M. Philippe Gout a été nommé DAAF de Mayotte
- > Nomination de M. Christian Avazeri Président de la commission de certification des comptes des organismes payeurs (dont l'ODEADOM).

Publications

- > **Le rapport d'activité 2020** de l'ODEADOM a été publié en mars 2021.
- > Les notes de l'**observatoire agricole des outre-mer** sont régulièrement mises à jour.
- > **Rapport du CIRAD, pour l'AFD : Etude sur les freins et leviers à l'autosuffisance alimentaire, vers de nouveaux modèles agricoles dans les départements et régions d'outre-mer.** Disponible sur le site du CIRAD.
- > Publication par l'ODEADOM en mars 2021 du **rapport annuel d'exécution** (RAE) du programme POSEI 2019
- > Ces documents sont disponible sur le site de l'office et sur demande.